

Clou de girofle

P.10



**Vertus et
risques**

Couple et aphrodisiaques

P. 05

**Remède ou
illusion**



**Gaskiyani
info**
«La vérité de l'Information»

Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité - N°0626 du Mercredi 14 Octobre 2026

EDITO

**Les défis du
consommation
local**

P.02

Chef de file de l'opposition au Bénin

P. 04

Une fonction sans titulaire



Universités privées et diplômes

P. 04

**Wilfried Houngbédji
clarifié**



Dadah Bokpè Houézrèhouèkè

P.08

**« Le devoir, chemin
de la vraie liberté »**



APS-Bénin renforce le dialogue avec le Ministère des Sports et de l'Engagement Civique

P. 09

**Une dynamique de
confiance s'installe**



Mairie de Cotonou

P. 11



Après le Secrétaire exécutif, la PRMP s'en va

Exploitation forestière

La loi resserre les règles

Un vent nouveau souffle sur la gestion des forêts béninoises. Depuis l'adoption de la loi n° 2026-16 du 23 juillet 2026 portant Code des forêts et de la faune, les maires et les autres autorités locales n'ont plus le droit de délivrer des autorisations liées à l'exploitation du bois. Une mesure qui entend mettre de l'ordre dans un secteur longtemps exposé aux abus et aux pratiques douteuses.

L'article 112 de ce nouveau texte est on ne peut plus clair. Il dispose que la délivrance d'autorisation de coupe, d'exploitation ou de transport des produits forestiers par les maires, les élus locaux, les autres autorités locales ou toute autre personne morale de droit public est tout simplement interdite. Une formulation sans détour qui ferme la porte à de nombreuses pratiques jusqu'ici tolérées. Mieux encore, le texte précise que tout document ou permis délivré par ces autorités en violation de cette règle est frappé de nullité absolue. Ces papiers sont réputés non avenus, comme s'ils n'avaient jamais existé. Autrement dit, un exploitant qui brandirait une autorisation signée par un maire pour justifier son activité se retrouverait dans une situation juridiquement intenable. Une manière pour le législateur de dissuader les uns et les autres de contourner la loi. Désormais, la délivrance des permis relève exclusivement des autorités forestières compétentes. Les articles 107 et 133 du Code confient cette responsabilité au directeur général chargé des Eaux, Forêts et Chasse. C'est lui qui est habilité à signer et à délivrer les documents nécessaires, notamment ceux qui concernent l'exploitation et la circulation des produits forestiers. Une centralisation qui vise à garantir un meilleur suivi et à limiter les dérives locales.

Cette nouvelle règle s'applique à une large gamme de produits. Elle concerne



aussi bien le bois destiné à la construction ou à la fabrication de meubles que celui utilisé à d'autres fins. Elle englobe également le bois énergie, notamment le bois de chauffage et le charbon de bois, si prisé dans les ménages béninois. Tous ces produits doivent désormais être couverts par des autorisations délivrées par les services compétents, et non par une quelconque mairie ou une autorité locale.

La portée de cette réforme est considérable. Elle signifie que les personnes qui se lancent dans l'exploitation du bois en s'appuyant uniquement sur une autorisation municipale s'exposent à de graves désagréments. Si elles ne disposent pas des documents légalement requis, elles risquent de faire face à des sanctions prévues par les articles 269 et 292 du Code. Ces articles organisent en effet des mesures répressives à l'encontre des auteurs d'infractions forestières. Coupes non autorisées, transports irréguliers, exploitations sans permis valable, autant de situations qui peuvent désormais conduire devant les autorités compétentes.

Pour les élus locaux, cette disposition marque une

nette réduction de leur champ d'action. Habités à intervenir dans de nombreux domaines de la vie locale, ils voient ici leur marge de manœuvre sérieusement limitée. Certains y verront une perte de pouvoir. D'autres y trouveront au contraire une clarification bienvenue, tant les autorisations locales en matière forestière ont parfois servi de couverture à des activités illégales. Le message du législateur est en tout cas limpide. La gestion du patrimoine forestier national ne peut plus être laissée à l'appréciation de proximité.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte plus large de renforcement de la gouvernance environnementale au Bénin. La préservation des forêts est devenue un enjeu majeur, entre pression démographique, demande croissante en bois énergie et lutte contre la désertification. En confiant la délivrance des permis à une autorité nationale, le nouveau Code des forêts et de la faune espère reprendre le contrôle sur une filière stratégique et mieux protéger les ressources naturelles du pays.

Patrice ADJAH

EDITO

Les défis du consommables local

"Le Consommables Local" continue de poser en soi une problématique de fond sur notre société et même sur notre modèle social, celle du caractère extraverti du mode de consommation chez le Béninois voire son genre de vie. Avant l'intrusion européenne, est-ce qu'une telle préoccupation aurait été à l'ordre du jour ? La réponse est non et non. Au lendemain des indépendances, est-ce que chez certains de nos voisins, notamment anglophones, Nigeria, Ghana, il a fallu sensibiliser les populations pour faire la promotion de la production et de la consommation locale ? La réponse là aussi c'est non. Bien au contraire, on a plutôt assisté à l'émergence d'un tissu industriel de transformation de la production locale. Que dire de l'ancrage de l'identité culturelle de façon large, l'appropriation des langues maternelles à l'école, l'habillement, le poids des chefferies traditionnelle..., chez ces mêmes voisins ? No comment.

Eh bien le Bénin fait les frais de la fameuse politique d'assimilation de la France coloniale qui s'est trouvée une mission civilisatrice des cheveux jusqu'aux ongles de ses colonies, avec la complicité active de zélés colabo-indigènes, mais aussi, de sa francophilie inégalée, exagérée parfois. Une bonne frange de nos concitoyens ne bombe-t-elle pas le torse pour revendiquer, la flatteuse réputation de quartier latin de l'Afrique ? D'autres vont jusqu'à soutenir et à se féliciter du fait que ce sont seuls les Béninois qui parlent la langue de Molière sans accent en Afrique francophone, et bien d'autres choses encore.

L'élitisme au Bénin se conjugue avec l'occidentalisation à quelque rare exception près. L'élite dans ses différentes composantes étant la vitrine, la référence pour ceux qui aspirent à gravir les marches de l'ascension sociale, elle impacte sérieusement les mentalités. Exhiber à l'occasion de diverses réjouissances, de la beuverie occidentale d'une certaine gamme alimentaire longtemps, les commentaires et souvenirs des convives que n'importe quelle crue de sodabi, de tchoucoutou ou de vin de palme.

Alors le premier défi à relever dans cette quête perpétuelle du Consommables Local dont nul n'ignore les nombreux avantages pour le pays, reste le reformatage de nos mentalités tournées vers l'extérieur. L'autre challenge est la disponibilité et l'accessibilité des produits locaux qu'on retrouve rarement chez les semi-grossistes et les détaillants qui assurent, on le sait, l'essentiel de la distribution pour le consommateur final. Il est évident aujourd'hui que des efforts se font par des spécialistes des technologies alimentaires et des coopératives pour apporter une plus-value à la production locale. Mais il reste à rendre les prix compétitifs comparés à ce qui s'observe dans la sous-région. A titre d'exemple, il n'est pas rare de voir un produit de consommation courante made in Burkina-Faso coûté moins cher qu'une denrée made in Bénin dans les rayons des grandes surfaces. Au demeurant, le plus grand coup d'accélérateur pour booster le consommables local doit venir du haut. Comme l'a fait à une certaine époque le Burkina-Faso dans un élan de fierté retrouvée et de patriotisme.

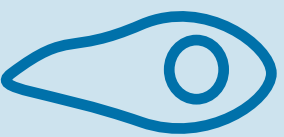
Ouorou-Asso BABERI

Imprimerie draacana

RCCM RB/COT/18 B 21908 - IFU 3201810338436

Offset - Flashage - Sérigraphie - Cachets - Réliure

Péliculage Bache - Impression sur Tee-shirt



Zogbo non loin du CEG
à côté de l'école Technique
CERI FORMATION



96 87 84 35

Une fonction sans titulaire

Adoptée le 21 novembre 2019 et promulguée le 25 novembre de la même année, la loi portant statut de l'opposition en République du Bénin devait offrir un cadre clair et protecteur aux partis opposés au pouvoir. Présentée comme une avancée démocratique majeure, elle a introduit des règles précises sur la reconnaissance, les droits et le fonctionnement de l'opposition politique. Pourtant, quelques années plus tard, une question se pose : au regard de cette loi et de la nouvelle configuration politique, qui peut aujourd'hui prétendre à la fonction de chef de file de l'opposition ?

Cette situation résulte de l'application des textes dans un contexte politique profondément évolué. La loi de 2019 a créé une fonction avec des critères de désignation précis. Mais elle n'a pas clairement réglé toutes les difficultés susceptibles de survenir lorsque l'opposition ne dispose ni de députés ni d'élus communaux. L'article 8 de la loi n° 2019-45 du 25 novembre 2019 dispose que le chef de file de l'opposition est le chef du parti politique déclaré de l'opposition ayant le plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale. En cas d'égalité, le texte prévoit de répartir les partis selon le nombre d'élus communaux, puis selon les suffrages obtenus. Il prévoit également qu'en l'absence de représentation de l'opposition à l'Assemblée nationale, le chef de file est le chef du parti d'opposition ayant obtenu le plus grand nombre d'élus communaux.

Une loi confrontée à la nouvelle configuration politique

Cette disposition devait permettre de désigner un chef de file même sans député à

l'Assemblée nationale. Mais elle suppose qu'au moins un parti reconnu comme appartenant à l'opposition dispose d'élus communaux. L'article 6 fixe les conditions d'appartenance à l'opposition. Un parti doit être régulièrement enregistré, faire une déclaration officielle et publique de son appartenance à l'opposition et la faire enregistrer au ministère chargé de l'Intérieur. Il ne doit pas non plus accepter une nomination à un poste politique de la part du gouvernement. Ce dernier critère limite les possibilités de participation à certaines fonctions politiques tout en conservant le statut d'opposition.

Or, le paysage politique béninois s'est considérablement recomposé. Aux élections législatives du 11 janvier 2026, seuls l'Union progressiste le Renouveau et le Bloc républicain ont satisfait aux conditions requises pour obtenir des sièges. Les deux formations, considérées comme appartenant à la mouvance présidentielle, se partagent les 109 sièges de l'Assemblée nationale. Les Démocrates, malgré leur score national, n'ont pas franchi le seuil requis dans chacune des circonscriptions électorales. Le parti avait été le chef



de file de l'opposition à l'issue des législatives de 2023 avec 28 députés. La situation est également délicate au niveau communal. À l'issue des élections du 11 janvier 2026, l'UP le Renouveau et le Bloc républicain ont remporté l'ensemble des sièges de conseillers communaux. La FCBE, qui avait obtenu des élus lors du précédent scrutin, n'en a remporté aucun en 2026.

Une vacance qui interroge le législateur

La FCBE, dirigée par Paul Hounkpè, avait précédemment permis d'incarner la fonction de chef de file de l'opposition de 2021-2023 grâce à sa représentation

communale. Mais cette configuration appartient désormais au passé. Les résultats de 2026 soulèvent donc une difficulté majeure : quel parti peut être retenu pour exercer cette fonction si aucun parti d'opposition ne dispose d'élus communaux, alors même que l'article 8 fait de cette représentation le critère de repli en l'absence de députés ? La loi de 2019 avait pour ambition de donner à l'opposition une existence institutionnelle, une voix officielle et un interlocuteur identifiable. Elle a organisé un mécanisme de désignation reposant sur la représentation parlementaire ou communale. Mais les dernières élections ont mis à

l'épreuve ce dispositif, sans que le texte prévoie explicitement le cas d'une absence totale d'élus issus de partis d'opposition.

Il serait donc prématuré d'affirmer que la fonction est juridiquement impossible à pourvoir sans examiner la situation administrative des partis, leurs déclarations officielles d'appartenance à l'opposition et l'interprétation que les autorités compétentes donnent à la loi. La question demeure néanmoins entière : comment appliquer l'article 8 lorsque les critères de représentation qu'il prévoit ne peuvent être satisfaits ? Cette difficulté dépasse une simple question de titre ou de protocole. Elle interroge la capacité du cadre légal à garantir une représentation institutionnelle de l'opposition dans une Assemblée nationale où aucun député ne siège sous cette étiquette. La loi de 2019 entendait organiser la place de l'opposition dans la vie démocratique. La configuration politique issue des élections de 2026 met aujourd'hui à l'épreuve les mécanismes qu'elle avait prévus.

Damien TOLOMISSI

SOCIÉTÉ

Universités privées et diplômes

Wilfried Houngbédji clarifie

Depuis 2017, les étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur au Bénin doivent passer un examen national avant d'obtenir leur Licence ou leur Master. Une règle qui surprend encore nombreux observateurs, car ces étudiants sont pourtant inscrits dans des universités reconnues par l'Etat. Le ministre et porte-parole du gouvernement, Wilfried Léandre Houngbédji, a apporté des éléments de réponse lors du live Facebook « Questions d'actualité », jeudi 8 octobre 2026.

Selon lui, la situation n'a rien d'une injustice. Elle découle plutôt du parcours administratif que doivent accomplir les universités privées. « Les universités privées, lorsqu'elles s'installent, elles doivent faire un parcours qui les conduit jusqu'à l'homologation. S'ils obtiennent ces statuts d'homologation, c'est ça qui leur donne le droit de délivrer des diplômes reconnus par l'Etat », a expliqué le porte-parole du gouvernement d'après Banouto. Il précise toutefois qu'à ce jour, « aucune de ces

universités n'a fait le parcours jusqu'à obtenir l'homologation de sorte que les diplômes qu'elles vous délivrent ne sont que des attestations aux yeux de l'Etat ». Une manière de dire que ces documents ne suffisent pas pour postuler à un emploi public ou à un concours officiel.

Wilfried Léandre Houngbédji rappelle que ces examens nationaux ont été pensés pour corriger une inégalité. « Les universités publiques, déjà délivrent un diplôme national reconnu par l'Etat. C'est précisément pour ne

plus pénaliser les étudiants qui font le privé que l'examen national est institué », a-t-il souligné. L'objectif affiché dira-t-il est de permettre à ces étudiants de concourir dans les mêmes conditions que les autres diplômés. « On veut leur donner la même chance pour que, s'il y a un concours de l'Etat, ils puissent postuler », a renchéri Wilfried Léandre Houngbédji.

Initialement prévus pour une durée transitoire de trois ans, ces examens ont été rendus permanents par un décret



adopté en novembre 2020. Une décision qui, selon le gouvernement, vise à garantir la qualité des diplômes et à protéger les étudiants eux-mêmes. En attendant que les universités privées achèvent

leur processus d'homologation, les candidats devront donc continuer à passer par cette étape nationale pour faire valoir leurs titres.

Damien TOLOMISSI

SOCIÉTÉ

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

Couple et aphrodisiaques

Remède ou illusion

Pression professionnelle, difficultés financières, nuits écourtées et journées interminables pèsent sur le quotidien et finissent par affecter la vie intime des couples. Face aux difficultés à satisfaire leurs partenaires, certaines personnes se tournent vers les produits aphrodisiaques, vendus sur les marchés, dans les boutiques ou proposés sur les réseaux sociaux. Présentés comme des solutions rapides pour stimuler le désir et améliorer les performances sexuelles, ces produits séduisent de nombreux consommateurs. Leur efficacité et leur innocuité méritent cependant d'être examinées de près.

Les exigences professionnelles, les responsabilités familiales et les préoccupations financières laissent parfois peu de place au repos et à la détente. À force d'accumuler les tensions, certaines personnes voient leur désir sexuel diminuer. D'autres éprouvent des difficultés à ressentir du plaisir ou à maintenir une activité sexuelle satisfaisante. Le stress maintient l'organisme dans un état de tension qui peut perturber l'excitation sexuelle. La fatigue, quant à elle, réduit l'énergie disponible et peut rendre les rapports sexuels moins attrayants. Lorsqu'ils se combinent, ces deux facteurs peuvent compliquer davantage la vie intime. Chez certains hommes, cette situation peut favoriser des difficultés d'érection ou des troubles de l'éjaculation. Chez certaines femmes, elle peut se traduire par une baisse de la libido, des difficultés d'excitation ou une diminution du plaisir. Ces manifestations varient d'une personne à l'autre et ne signifient pas nécessairement une perte d'amour ou d'attirance envers le partenaire. À ces difficultés s'ajoute parfois la peur de décevoir. La personne qui se sent incapable de satisfaire son partenaire peut développer une anxiété de performance. Elle se met alors une pression supplémentaire, ce qui risque d'aggraver les difficultés déjà présentes.

Mais pourquoi les produits aphrodisiaques ?

Pour retrouver leur vitalité sexuelle, certaines personnes se tournent vers les produits aphrodisiaques. Ces produits regroupent des substances auxquelles on attribue la capacité de stimuler le désir ou d'améliorer les performances sexuelles. Ils peuvent être d'origine végétale, traditionnelle ou synthétique et se présentent sous différentes formes : poudres, boissons, préparations liquides, comprimés ou mélanges de plantes. Dans les



habitudes de consommation, le gingembre, le ginseng et le clou de girofle sont notamment cités parmi les ingrédients réputés pour leurs effets stimulants. Certaines préparations traditionnelles sont également présentées comme des moyens de retrouver de l'énergie, de renforcer le désir ou de prolonger les rapports sexuels. Le succès de ces produits repose en partie sur l'espoir d'obtenir des résultats rapides, sans avoir à parler de ses difficultés à un professionnel de santé.

Pour les personnes épuisées par le travail ou préoccupées par leurs performances, la promesse d'une solution immédiate peut être particulièrement attirante. Toutefois, il importe de distinguer la réputation d'un produit de son efficacité réelle. Les preuves scientifiques concernant les effets de nombreuses plantes sur les troubles sexuels restent limitées. Un produit présenté comme naturel n'est pas nécessairement efficace, et son origine végétale ne garantit pas son innocuité. Dominique témoigne que, chez lui, les effets ne sont pas immédiats après la consommation du produit. Selon lui, il faut du temps avant qu'ils se manifestent, puis une fatigue s'installe après l'acte sexuel. Armand, 38 ans, salarié, confie : « Avec les soucis du

travail et les responsabilités familiales, je rentrais souvent épuisé. Même lorsque j'étais avec ma partenaire, j'avais du mal à me détendre. Un ami m'a conseillé un produit vendu comme stimulant sexuel. J'ai eu l'impression d'être plus performant, mais je ne savais pas exactement ce qu'il contenait. » De son côté, Fabrice, 32 ans, commerçant, explique : « Je travaillais parfois jusqu'à tard le soir. Je voulais retrouver de l'énergie et éviter de décevoir ma partenaire. J'ai essayé une préparation traditionnelle recommandée par une connaissance. Mais je me suis rendu compte que ma fatigue ne disparaissait pas simplement parce que je prenais ce produit. » Pour Clarisse, 35 ans, commerçante, les difficultés sont différentes : « Entre les activités professionnelles, les tâches ménagères et le manque de sommeil, j'avais souvent peu d'envie. J'ai entendu parler de produits censés stimuler le désir féminin. Mais je voulais surtout comprendre pourquoi je me sentais constamment fatiguée. » Enfin, Jean, 30 ans, rapporte une expérience différente de celle des autres consommateurs : contrairement aux effets stimulants recherchés, les produits qu'il consomme ont tendance à le faire dormir.

Des promesses commer-

ciales qui méritent la prudence sur les marchés et les réseaux sociaux, certains vendeurs promettent des résultats spectaculaires : érection plus ferme, désir accru, rapports prolongés ou performances sexuelles décuplées. Ces arguments peuvent influencer les consommateurs qui cherchent à retrouver confiance en eux ou à répondre aux attentes de leur partenaire. Cependant, les produits aphrodisiaques ne traitent pas systématiquement les causes profondes des difficultés sexuelles. Lorsqu'un problème est lié au stress, à un manque de sommeil ou à un épuisement important, la consommation d'un stimulant ne remplace ni le repos ni la prise en charge de ces facteurs. Certains produits non contrôlés peuvent également contenir des substances médicamenteuses non déclarées, présenter des dosages incertains ou interagir avec d'autres traitements. Ils peuvent entraîner des effets indésirables parfois graves, notamment chez les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires ou prenant certains médicaments. L'automédication comporte ainsi un double risque : exposer sa santé à des substances mal identifiées et retarder le diagnostic d'un problème médical. Des difficultés sexuelles persistantes peuvent en effet être associées à des maladies comme le diabète, à des troubles hormonaux, à certains traitements ou à des difficultés psychologiques.

Face à ces difficultés, la première démarche consiste à s'intéresser à leur origine. Lorsque le stress et la fatigue occupent une place importante, améliorer les habitudes de vie peut contribuer au bien-être général et à une meilleure disponibilité sexuelle. Accorder davantage de place au sommeil, aménager des moments de repos, pratiquer une activité physique régulière et apprendre à mieux gérer les tensions quotidiennes

sont autant de pistes utiles. Il ne s'agit pas de prétendre que ces mesures règlent tous les troubles sexuels, mais elles peuvent aider lorsque l'épuisement et la pression psychologique jouent un rôle important. La communication au sein du couple reste également essentielle. Parler de sa fatigue, de ses inquiétudes et de ses attentes permet de limiter les malentendus et de réduire la pression liée à la performance. La satisfaction sexuelle ne dépend pas uniquement de la durée des rapports ou de la capacité à répondre à des exigences parfois irréalistes. Lorsque les difficultés persistent, se répètent ou apparaissent brutalement, consulter un professionnel de santé permet d'en rechercher les causes et d'envisager une solution adaptée. Avant d'utiliser un produit aphrodisiaque, particulièrement lorsqu'il est présenté comme puissant ou à effet immédiat, un avis médical est préférable.

Dans une société où la réussite et la performance sont souvent valorisées, la vie intime n'échappe pas à cette pression. Pourtant, vouloir satisfaire son partenaire ne devrait pas conduire à négliger sa santé ni à consommer des produits dont la composition et les effets sont incertains. Le stress et la fatigue peuvent fragiliser le désir sexuel, mais ils ne doivent pas être vécus comme une fatalité ni comme une preuve d'incapacité. Comprendre les causes des difficultés, retrouver un équilibre entre travail et repos, dialoguer avec son partenaire et demander conseil à un professionnel de santé constituent des démarches plus sûres que de compter uniquement sur les aphrodisiaques. Car, avant de rechercher davantage de performances sexuelles, il est essentiel de retrouver le bien-être physique et mental qui permet de vivre pleinement son intimité.

Milca Bona Gani KINNOU

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

GRILLE TARIFAIRE GASKIYANI INFO**I-TARIF ESPACE BLANC NOIR (PUBLI-REPORTAGE)**

<i>Passages</i>	1-3	3 à 6	+6	Avec titre à la Une
1 Page	170 000	150 000	140 000	190 000
1/2 Page	130 000	110 000	80 000	150 000
1/4 de Page	70 000	60 000	50 000	90 000

II- TARIF ESPACES BLAN NOIR

<i>Passages</i>	1-3	3 à 5	+5	Avec titre à la Une
1 Page	150 000	130 000	120 000	170 000
1/2 Page	100 000	80 000	70 000	150 000
1/4 de Page	60 000	50 000	40 000	90 000
1/8 de page	30 000	25 000	20 000	40 000

III-TARIF ESPACES QUADRICROMIES**I -LA TROIS**

<i>Passages</i>	1-3	3 à 5	+5
1 Page	250 000	200 000	180 000
1/2 page	130 000	100 000	80 000

II -LA DIX

<i>Passages</i>	1-3	3 à 5	+5
1 Page	200 000	250 000	150 000
1/2 Page	100 000	90 000	75 000

III -LA DER

<i>Passages</i>	1-3	3 à 5	+5
1 Page	300 000	250 000	200 000
1/2 Page	150 000	130 000	120 000

IV -LA UNE

<i>Passages</i>	1-3	3 à 5	+5
Oreille	30 000	20 000	15 000
Bandeau (en Haut)	50 000	45 000	40 000
Bandeau(en BAS)	45 000	40 000	30 000

IV-APPRECIATIONS

Format du Journal	240 x 340 (24cm x 34cm)
Couverture	Cotonou, Ouémé, Parakou, Abomey, Lokossa et Etranger
Audience	Au moins 20. 000 lecteurs journaliers
Circuit de Distribution	Abonnement : Entreprises ; Ventes directes ; Librairies ; Kiosques ; Web : www.gaskiyani.info

NB : Nos prix sont en hors taxes et donnent droit à une présence**Sur notre site : www.gaskiyani.info (Tél: 67 123636)****La Direction Commerciale**

AVIS DE PERTE

**LA COPIE ORIGINALE DU
TITRE FONCIER N°2232
INSERE AU LIVRE FONCIER
DE PARAKOU VOL XII
F°033 APPARTENANT
A MONSIEUR SEHLIN
ODILON GILDAS EST
ADIREE**

ANNONCES DE DÉCÈS



La Collectivité ZANMANKOU YEMADJE d'Abomey .

La collectivité ACCALOGOUN d'Abomey .

La Famille HEMADOU YEMADJE d'Abomey .

La Famille AMOUSSOU - VEKOUN de SE DJANGEANME D'ALLADA .

Les Familles parentes alliés et Amis ont
La profonde douleur de vous annoncer le
Décès Présumé de leur Chère et regretté :

*Grand-père - père - Oncle - Cousin - Beau - père -
Frère :*

**DOMINIQUE HEMADOU
YEMADJE**

Maître Teinturier

Décédé le **Mardi 29 septembre 2026**
dans sa 55^{ème} année .

PROGRAMME des Obsèques



Mardi 13 Octobre

Veillé de Prière dans la maison HEMADOU YEMADJE
à 20 heures .



Mercredi 14 Octobre

7h 00 : levée du corps à la morgue Funérarium des Anges
de Calavi à 7h 00 .

10 h 00 : ADJALALASSA .

12 h 30 : AVI - ZINLI
Suivie de GODIDO .

20 h 00 : Enterrement dans l'intimité FAMILIALE .

Priez pour le repos de son Âme .



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



COMMUNIQUÉ CONJOINT

COOPÉRATION BÉNIN-ALLEMAGNE : 15 MILLIONS D'EUROS
SUPPLÉMENTAIRES ET CAP SUR BERLIN EN 2027

LE SOLAIRE À NANGBÉTO. L'APPUI AUX PME ET L'ENTREPRENEURIAT
FÉMININ AU CŒUR DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS ALLEMANDS

Cotonou, le 09 octobre 2026 — L'Allemagne débloquent cette année **15 millions d'euros supplémentaires, soit environ 9,8 milliards de francs CFA**, en faveur de trois opérations au Bénin : le développement d'une composante solaire au sein de la centrale hydroélectrique de Nangbéto, l'extension d'un programme de conseil aux petites et moyennes entreprises et le soutien aux femmes entrepreneurs.

Pour le Ministre chargé de la mobilisation des ressources extérieures et de la gestion de la dette, M. Hugues O. Lokossou, l'essentiel se jouera ailleurs que dans le montant. « Ce partenariat ne se mesurera pas au montant annoncé, mais au nombre d'entreprises qui embauchent et de foyers qui s'éclairent. »

Un dialogue stratégique entre partenaires

Cette annonce a été faite le 8 octobre 2026 à Cotonou, au terme des consultations préalables aux négociations intergouvernementales bénino-allemandes, tenues au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Coopération.

Les travaux ont été co-présidés par le Ministre Hugues O. LOKOSSOU et par Mme Silvia MORGENROTH, Directrice de la Division Afrique de l'Ouest au Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, cheffe de la délégation allemande.

Les deux délégations ont salué la qualité des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays. La partie allemande s'est félicitée de la politique de réformes économiques et financières conduite par le Bénin, qui vise à ouvrir des perspectives concrètes à une population jeune.

Trois priorités pour le partenariat

Les échanges ont porté sur les axes autour desquels s'organisera la coopération :

- la bonne gouvernance financière et la décentralisation ;
- le développement du secteur privé et la formation professionnelle ;
- l'eau et la biodiversité.

Dans chacun de ces domaines, les projets poursuivent un même objectif : renforcer la résilience des populations et accompagner un développement équilibré sur l'ensemble du territoire national.

Des valeurs partagées

Les deux parties ont réaffirmé leur attachement à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à une coopération internationale fondée sur le multilatéralisme, le respect du droit international et des valeurs communes.

Prochaine étape : Berlin

Les délégations ont qualifié les discussions de constructives et sont convenues de tenir les négociations intergouvernementales à Berlin en 2027.

CONTACT PRESSE

Euloge NANGA

+229 01 97 44 23 23

presse@presidence.bj

Serge NONVIGNON

+229 01 48 44 11 11

presse@presidence.bj

Dadah Bokpè Houézzrèhouèkè

« Le devoir, chemin de la vraie liberté »

Dans un enseignement plein de sagesse, Dadah Bokpè Houézzrèhouèkè revient sur une question essentielle. Après avoir parlé de la responsabilité, il invite maintenant chacun à méditer sur le devoir. Selon lui, c'est en accomplissant son devoir que l'homme trouve la vraie liberté. Du jeune âge à la vieillesse, de la famille à la nation, le devoir trace un chemin qui élève l'âme et prépare chacun à devenir citoyen du monde.

« Mes chers enfants de la vérité, nous avons parlé de la responsabilité il y a quelques semaines. Aujourd'hui, c'est le sujet des devoirs qui se présente à nous. Pour bien comprendre la responsabilité, il faut d'abord considérer l'homme comme citoyen de sa nation. C'est ainsi que le devoir pourra devenir une partie de vous-mêmes. Le devoir est un mot que l'homme reconnaît peu. Il ne le désire pas toujours non plus. L'homme veut être libre, mais il oublie que la vraie liberté se trouve dans l'accomplissement du devoir. Si le devoir est ignoré, même la lumière supérieure ne peut se manifester. Seul celui qui a compris la nécessité du devoir est vraiment libre. L'homme moyen pense seulement à ses droits. Il oublie ouvertement ses devoirs. Pourtant, le devoir est un chemin qui commence dès le jeune âge et se poursuit jusqu'à la vieillesse. Il définit d'abord l'homme en lui permettant de s'intégrer dans la société où il vit. L'homme n'est pas isolé. Il ne peut pas exister seul. Il a besoin de la société pour gérer les autres sujets de la vie ici-bas. Il porte trop de bagages pour tout porter seul. Le devoir l'aide à reconnaître l'énergie du supérieur en lui et autour de lui.

Même un enfant doit apporter sa contribution à la société. Il faut éduquer les enfants pour qu'ils apprennent d'abord les devoirs avant de penser à leurs droits. L'enfant n'est pas seulement un enfant. Il est un petit adulte qui doit contribuer au bien commun. Lui aussi doit servir. Ainsi, il acquiert de l'expérience et grandit plus vite. L'enfant peut aider à la maison et pendant la prière. Chacun a sa tâche, chacun a sa part. Lorsque l'enfant est amené au sens du devoir,

il le connaît déjà comme adolescent. Les tâches évoluent avec l'âge. Prenons un exemple simple. Un enfant de sept ans peut apprendre à ranger ses affaires, à saluer les adultes et à aider sa mère à porter un petit sac. À douze ans, il peut balayer la cour, aider son père au champ ou veiller sur son petit frère. À dix-huit ans, il peut participer aux travaux de la communauté, respecter les lois de son pays et prendre soin des plus faibles. Le sens du devoir grandit avec lui, comme un arbre qui pousse lentement mais sûrement.

Dans la nature, chez les humains et les animaux, les enfants et les adultes sont toujours ensemble. Lorsque l'homme guide les animaux, il peut voir combien sont nés et combien naîtront encore. De l'unité est donnée afin que l'on puisse recevoir la pureté. L'homme peut observer l'animal pour voir que chacune des créatures a ses propres tâches. Les adultes ont une part essentielle dans le fait que les enfants deviennent des citoyens du monde. La citoyenneté doit être façonnée. C'est de ce développement que la vie reçoit des ailes. Car elle est formée du passé, du présent et du futur sur Terre. Le haut doit être lié au bas. L'homme qui veut créer le supérieur comprend mieux la question des devoirs. Celui qui ne considère que le bas soit souvent perdu dans le concept du devoir. On ne voit alors le devoir que comme une contrainte négative. Pourtant, le devoir est libérateur et donne de l'ordre à l'homme.

Le devoir de l'homme commence dans sa famille et se prolonge à travers les différents niveaux de la société. Il aboutit à la citoyenneté, d'abord dans la nation, puis



dans le monde entier. Être citoyen signifie respecter les lois, maintenir l'ordre, être attentif aux autres, prendre soin d'eux, s'intégrer là où l'on se trouve et s'engager pour vivre en communauté. Cela signifie aussi accomplir correctement et consciencieusement les tâches confiées. Un enseignant qui prépare bien ses leçons accomplit son devoir. Un conducteur qui respecte le code de la route protège la vie des autres. Un citoyen qui paie ses impôts contribue au développement de son pays. Une mère qui éduque ses enfants avec amour prépare l'avenir de la nation. Voilà comment le devoir se vit au quotidien, dans les petites choses comme dans les grandes choses.

Le devoir est une mesure qui organise l'homme parce qu'il cherche en lui l'ordre du plus haut. La force du pouvoir extérieur l'aide à reconnaître le devoir pour lui-même. Elle l'aide aussi à réveiller la structure fondamentale que le Seigneur lui a confiée. S'il possède la force extérieure, il recevra la force intérieure. Le supérieur et l'inférieur doivent

d'abord être reliés. Puis on comprend ce qu'il faut faire. Le devoir est quelque chose que l'on ne comprend pas toujours et que l'on ne désire pas toujours. Mais c'est quelque chose qui pousse toujours les gens en avant. Le devoir et son sens sont des éléments qui aident l'homme à élever son âme. La responsabilité est l'attitude qui se forme à travers le devoir. Si une personne a le devoir mais ne prend pas la responsabilité, elle ne peut pas l'accomplir. Si elle prend la responsabilité mais n'accomplit pas son devoir, elle ne peut pas réaliser la lumière ordonnée par le Seigneur. La vie que l'homme a reçue doit passer du supérieur vers l'inférieur. Les éléments du supérieur sont formés dans l'inférieur afin qu'il puisse en recevoir la vibration. La conscience supérieure est une mesure de l'habileté que l'on possède en soi. L'homme du passé, du présent et du futur sont tous en impression devant Dieu en même temps.

Comment reçoit-on cette lumière, comment la gère-t-on ? Ce n'est que par l'ordre

issu d'un sens supérieur qu'on peut le comprendre. La conscience supérieure est une énergie qui se reflète dans le sable. Par le devoir, l'homme reçoit cette énergie pure et cela le libérera. Depuis son propre esprit, l'homme peut être piégé à l'idée que la lumière est liée au terrestre. Quand on commence à considérer sa vie selon son devoir, en oubliant ses désirs, on récolte la liberté. L'homme porte en lui une responsabilité qui dépasse la vie physique. Cette réalité, liée au sens du devoir vers la citoyenneté mondiale, fait que l'homme est redevable devant Dieu et personne d'autre. On peut commencer à atteindre cet objectif dès aujourd'hui. Chaque pas commence petit. Il suffit de commencer le chemin des pas. Un pied après l'autre, cela réussira si l'on cherche l'unité. Et le chemin sera alors façonné encore et encore. Puisse, mes enfants de la vérité, le chemin vers la citoyenneté du monde au sens divin vous être ouvert. Ainsi soit-il. »

UNEREFLEXIONDE DADAH BOKPE HOUZZREHOUKE

Une dynamique de confiance s'installe

L'Association de la Presse Sportive du Bénin a franchi une étape importante dans la consolidation de ses relations avec le Ministère en charge des Sports. Conduite par son président Ambroise Zinsou, une délégation de l'association a été reçue lundi 12 octobre 2026 au Ministère des Sports et de l'Engagement Vivique. Crépin Okouolou, Directeur de Cabinet du ministre, et Bellarminus Kakpovi, Secrétaire Général du Ministère, ont accueilli les représentants de la presse sportive.

Cette audience a été accordée sur instruction de l'autorité ministérielle. Au cœur des échanges, un acte fort a marqué la rencontre. Il s'agit de la remise officielle du programme d'activités de la mandature 2026-2029, accompagné du bilan de la mandature précédente.

Par ce geste, le nouveau bureau de l'APS-Bénin souhaite inscrire son mandat sous le sceau de la transparence et de la collaboration. L'Association veut présenter clairement ses orientations, ses projets et ses perspectives. Elle réaffirme aussi sa volonté de travailler en synergie



avec le ministère de tutelle. « Nous avons saisi cette occasion pour présenter notre programme d'action et d'activités, ainsi que le bilan de la mandature précédente. Notre ambition est de poursuivre nos initiatives dans un esprit de collaboration et de compréhension mutuelle », a souligné le président Ambroise Zinsou.

Le président de l'APS-Bénin s'est dit satisfait de l'écoute et de la disponibilité de ses interlocuteurs. « Nous sortons de cette audience satisfaits. Nous saluons la disponibilité des responsables du Ministère des Sports et de l'Engagement Civique qui nous ont reçus à la suite de notre demande. Pour l'APS-Bénin, cette démarche traduit notre

volonté de privilégier le dialogue et de consolider nos relations amicales avec le ministère », a-t-il ajouté.

De son côté, Crépin Okouolou, Directeur de Cabinet du ministre, s'est réjoui de la démarche. Il a assuré que le message et les documents remis seront fidèlement transmis à Benoît Dato, Ministre des Sports et de l'Engagement Civique. Cette remise officielle de documents apparaît comme le lancement d'une nouvelle dynamique d'échanges constructifs entre l'APS-Bénin et le Ministère des Sports et de l'Engagement Civique. Le tout au service du développement du sport béninois.

K. MAHOUTONDI

Hommage à Mathieu Kérékou

L'Asccpv associe sport, mémoire et citoyenneté

L'Association sportive Cotonou Course piétonne à voile (Asccpv) organise ce mercredi 14 octobre 2026, au stade Général Mathieu Kérékou de Cotonou, une journée sportive, mémorielle, culturelle et éducative en hommage à l'ancien président béninois. A travers une course commémorative, des activités scolaires et une cérémonie de distinction, l'association entend transmettre la mémoire nationale et promouvoir les valeurs de cohésion sociale auprès de la jeunesse.

Faire vivre la mémoire par l'action et la transmission. C'est l'ambition portée par L'Association sportive Cotonou Course piétonne à voile (Asccpv) à travers cette initiative dédiée au général Mathieu Kérékou. Prévue mercredi 14 octobre au stade qui porte le nom de l'ancien chef de l'Etat, cette journée entend réunir sportifs, élèves, associations et populations autour d'un rendez-vous où le sport se conjugue avec l'histoire et l'engagement citoyen. Pour les organisateurs, il s'agit de faire de cette rencontre un espace de partage, de sensibilisation et de rapprochement entre les générations. La course mémorielle constituera l'un des temps forts du programme, avec pour objectif de promouvoir l'activité physique tout en mettant en avant la solidarité, la discipline et le vivre-ensemble. Le volet éducatif occupe une



place importante dans cette initiative. Des activités de sensibilisation permettront aux élèves de découvrir ou de mieux connaître le parcours de Mathieu Kérékou et son rôle dans l'histoire du Bénin. L'approche annoncée se veut pédagogique et non partisane, afin de favoriser une connaissance éclairée de l'histoire nationale et le dialogue entre générations.

Cette démarche sera prolongée par la réalisation d'une fresque murale commémorative au sein d'un établissement scolaire. Conçue comme un support durable de mémoire et d'expression culturelle, elle devrait permettre aux élèves de garder une trace visible de cette initiative. Des tableaux commémoratifs contribueront

également à matérialiser cet hommage. A travers ces actions, l'Asccpv souhaite inscrire la mémoire historique dans le quotidien des jeunes, en associant apprentissage, culture et participation citoyenne.

Reconnaître les acteurs engagés

La programmation prévoit également une cérémonie de reconnaissance destinée aux personnes et aux organisations ayant contribué au développement du sport, de la culture et de la vie associative. Au total, 70 médailles et cinq tableaux commémoratifs sont annoncés. Cent cinquante tee-shirts et casquettes sont également prévus, ainsi qu'un rafraîchissement pour environ 250 personnes. Cette dimension honorifique vise à saluer les engagements qui

participent à la vitalité du mouvement sportif et associatif, tout en encourageant de nouvelles initiatives au service des communautés. L'événement entend par ailleurs donner davantage de visibilité à la course piétonne à voile, discipline que l'association souhaite promouvoir comme un moyen de favoriser la santé, la mobilisation collective et la cohésion sociale. Par ailleurs, au-delà de l'hommage rendu à Mathieu Kérékou, cette journée se veut ainsi un rendez-vous de transmission et de rassemblement. Et en réunissant sport, éducation et mémoire, l'Asccpv entend rappeler que l'histoire nationale ne se limite pas aux livres mais elle se partage, s'explique et se transmet aux générations appelées à en porter l'héritage.

K. MAHOUTONDI

Vertus et risques

Utilisé depuis des siècles comme épice, remède traditionnel ou encore pour soulager certaines douleurs, le clou de girofle occupe une place importante dans les habitudes de nombreuses familles africaines. Riche en composés actifs, notamment en eugénol, il possède des propriétés intéressantes pour l'organisme. Mais derrière cette réputation de « remède naturel » se cache une réalité souvent moins connue : consommé en quantité excessive ou sous certaines formes concentrées, le clou de girofle peut présenter des risques pour la santé.

Petit bouton floral séché du giroflier, le clou de girofle est particulièrement connu pour son arôme puissant et son goût caractéristique. En Afrique, il est notamment utilisé dans les infusions, les préparations culinaires et certaines pratiques de médecine traditionnelle. Son principal composé actif, l'eugénol, possède des propriétés antioxydantes et antimicrobiennes. Les antioxydants contribuent à protéger les cellules de l'organisme contre les dommages provoqués par les radicaux libres. Cette particularité explique en partie l'intérêt porté à cette épice. Le clou de girofle est également traditionnellement utilisé pour favoriser le confort digestif. Pris en petite quantité dans une préparation alimentaire ou une infusion, il peut notamment être associé au soulagement de certains inconforts digestifs tels que les ballonnements ou les nausées. Le clou de girofle est surtout célèbre pour son utilisation contre les douleurs dentaires. L'eugénol possède en effet des propriétés anesthésiantes locales et antiseptiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que des dérivés de l'eugénol sont utilisés en dentisterie. Mais attention

à ne pas confondre soulagement temporaire et traitement. Une douleur dentaire peut être le signe d'une carie profonde, d'une infection ou d'un autre problème nécessitant une prise en charge par un professionnel de santé. Le recours au clou de girofle ne doit donc pas retarder une consultation.

La popularité du clou de girofle s'explique aussi par ses propriétés antimicrobiennes et anti-inflammatoires étudiées en laboratoire. Toutefois, certaines affirmations circulant sur les réseaux sociaux lui attribuent des effets beaucoup plus larges qu'il n'est actuellement possible de démontrer chez l'être humain. Le clou de girofle ne doit donc pas être présenté comme un traitement capable de guérir à lui seul le diabète, l'hypertension, les infections ou d'autres maladies chroniques. Comme toute plante ou épice médicinale, ses effets dépendent notamment de la quantité consommée, de la forme utilisée et de l'état de santé de la personne.

Quand le naturel devient-il dangereux ?

C'est ici que se trouve le principal message de prévention. Parce qu'il s'agit d'une épice



naturelle, le clou de girofle est parfois consommé sans véritable mesure. Certains en mâchent régulièrement plusieurs boutons, tandis que d'autres préparent des infusions très concentrées ou utilisent directement l'huile essentielle de clou de girofle. Or, naturel ne signifie pas automatiquement sans danger. Une consommation excessive peut provoquer des irritations de la bouche et du tube digestif, des douleurs abdominales, des nausées ou des vomissements. L'huile essentielle, beaucoup plus concentrée que l'épice utilisée en cuisine,

mérite une prudence particulière. À forte dose, l'eugénol peut notamment avoir des effets toxiques sur le foie. Une ingestion importante d'huile essentielle peut également entraîner des complications plus graves, notamment des troubles de la coagulation et des atteintes neurologiques. La vigilance est particulièrement importante chez les personnes prenant des médicaments qui influencent la coagulation du sang. Le clou de girofle et surtout ses préparations concentrées peuvent en effet interagir avec certains traitements. Les femmes enceintes ou allaitantes, les jeunes enfants et les personnes souffrant de certaines maladies chroniques devraient également éviter les usages médicaux importants sans l'avis d'un professionnel de santé. Quant à l'huile essentielle de clou de girofle, son utilisation doit être particulièrement encadrée. Elle ne doit pas être ingérée à forte dose ni appliquée pure sur les muqueuses ou les gencives sans précaution. Le clou de girofle peut parfaitement trouver sa place dans

une alimentation équilibrée lorsqu'il est utilisé comme épice, en quantité raisonnable. Ses propriétés intéressantes ne doivent cependant pas conduire à multiplier les doses ou à remplacer un traitement médical par des préparations traditionnelles. Dans un contexte où les recettes et conseils de santé circulent rapidement sur les réseaux sociaux, il est important de distinguer les usages traditionnels, les résultats obtenus en laboratoire et les preuves cliniques chez l'être humain.

Le clou de girofle n'est donc ni un produit à bannir ni un remède universel. Ses composés actifs présentent un intérêt réel pour la recherche et certains de ses usages sont bien établis, notamment en dentisterie. Mais ses effets bénéfiques ne justifient pas une consommation excessive. En matière de santé, la prudence reste de mise : une épice peut être bénéfique dans l'assiette et devenir problématique lorsqu'elle est utilisée à fortes doses ou sous une forme très concentrée.



Milca Bona Gani KINNOU

SOCIETE

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

Mairie de Cotonou

Après le Secrétaire exécutif, la PRMP s'en va

La mairie de Cotonou traverse une zone de turbulences. En l'espace de deux semaines, deux cadres stratégiques ont quitté leur poste. Après le Secrétaire exécutif Angès Paterné Amoussouga, c'est au tour de la Personne Responsable des Marchés Publics, Manet Floriana Gazard, de déposer le tablier. Une démission annoncée le 8 octobre par le maire Luc Gnacadja devant les élus réunis en session ordinaire du conseil communal.



Ce départ intervient dans un contexte particulièrement sensible. Il fait suite à celui du secrétaire exécutif, survenu le 30 septembre dernier. En pleine tournée de proximité auprès des populations, le maire de Cotonou doit désormais composer avec deux vacances à des postes névralgiques. Une situation qui n'est pas sans rappeler les préoccupations exprimées récemment par la presse au sujet de chantiers abandonnés ou inachevés, ces fameux éléphants blancs qui interrogent sur la gestion des contrats municipaux.

Si Manet Floriana Gazard n'a pas officiellement expliqué les raisons de son départ, plusieurs sources indiquent qu'elle aurait été invitée à s'expliquer sur les chantiers non achevés placés sous sa responsabilité. Une interpellation qui intervient dans la semaine même où elle a présenté sa démission. La question du suivi des marchés publics et de l'aboutissement des projets municipaux semble

donc au cœur des tensions qui traversent l'administration de la ville.

Devant les conseillers, le maire Luc Gnacadja n'a pas éludé le sujet. Il a réaffirmé avec fermeté ses exigences en matière de gouvernance locale. « La rigueur et la transparence resteront notre leitmotiv, car Cotonou a besoin de crédibilité », a-t-il déclaré, invitant l'ensemble des responsables à rendre compte de leurs actions. Une manière de rappeler que la gestion municipale doit répondre à des standards élevés de probité et d'efficacité.

Le départ du secrétaire exécutif Angès Paterné Amoussouga mérite également d'être replacé dans son contexte. Il intervient après un audit de l'Inspection générale des finances mené entre mai et juillet 2026. Toutefois, aucune conclusion de cet audit ne met directement en cause le secrétaire exécutif. Ce dernier a d'ailleurs invoqué des raisons personnelles et la vo-

lonté de préserver sa santé pour justifier sa décision. Aucun lien formel ne peut donc être établi pour l'instant entre l'audit et son départ.

La démission du secrétaire exécutif sera actée le 31 octobre, selon un calendrier de transition fixé par le cabinet du maire. Un procès-verbal de passation de service est prévu le 30 octobre. La mairie a tenu à préciser que l'acceptation de cette démission ne vaut pas quitus de gestion et reste sans préjudice des contrôles et des suites prévus par les textes. Une mise au point qui laisse entendre que les vérifications pourraient se poursuivre au-delà du départ. Pour Cotonou, ces deux démissions successives posent question. Elles surviennent à un moment où la ville multiplie les chantiers et les projets d'envergure. La stabilité des équipes administratives est essentielle pour garantir la continuité des services et la bonne exécution des marchés publics. Le maire Luc Gnacadja, qui a bâti sa communication sur la rigueur et la transparence, se retrouve donc face à un test de crédibilité. Les prochaines semaines diront si la mairie parvient à surmonter cette zone de turbulence et à rassurer les citoyens sur la bonne gestion de leurs affaires.

Arnaud ACAKPO (Coll)

N°0626 du Mercredi 14 Octobre 2026



“Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité”
 Autorisation N° 304-22/HAAC/PT/CLC/SG/SGA/DAJDC/
 SDC/SCS * 5ème année. Tél.: (00229) 67 123 636
 E-mail: gaskiyaniinfo@yahoo.com

SIÈGE ET ADMINISTRATION

Agla Akplomey Dépôt légal N° 12376 du 20 Août 2020* Bibliothèque Nationale du Bénin * 3ème Trimestre * ISSN: 1840-9938

Site web: gaskiyani.info

Director Editorial

1-Pierre MATCHOUDO

2-Ouorou-Asso BABERI

Directeur de Publication

Damien TOLOMISSI

0197909685

Secrétaire

Merveille METOLI

67123636

Rédaction

-Patrice ADJAH

-Robert KEKELY

-Bruno AGASSOUNON

-Arnaud ACAKPO

-Etienne YEMADJE

-Fidèle AKODODJA

Maquette & Graphisme

Hugue AGONKAN (01 40 36 30 30)

Illustrations

Jeannot HOUENOU

Correction

-Pierre MATCHOUDO

-Ouorou-Asso BABERI

Service Commercial

Responsable

Reine YETONGNON

01 67 123 636

Imprimerie

IMPRIMERIE DRACAENA
 ZOGBO NON LOIN DU CEG

Tél: 01 96 878 435

1500 Exemplaires





LA MEILLEURE PLATEFORME
DE PARIS SPORTIFS

WWW.LNBPARI.COM

Consultez les mentions légales sur
www.loterlebenin.bj



Jouez responsable